AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Ernest Briscoe et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54 669—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adna Briscoe, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

16 fev—16 20 25

Succession de J. A. F. Rieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,709—Division D—Attendu que Joseph Quintero Gowland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. A. F. Rieu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

16fév—16 20 25

Succession de John Volker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,670—Division E—Attendu que Mme Sus nna Hogenis, veuve de John Volker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Volker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O GUERIN, Greffier.

15 fev—15 19 24

Succession de Michel Siesung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,222—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob Siesung, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Frank Zerigel, avocat.

11 fev—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55 754 Cour Civile de District, Division D.—Geo. M. et M. N. Bandich vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétionnaires George M. et Michael N. Bandich soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public en son bureau dans le Hennen Building, en cette ville, le 9ème jour de mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues, et que Sam Sansom Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absent dans cette affaire, et que M. Arthur Lancrodie soit nommé syndic provisoire des créanciers insolvables dans cette affaires, et que des lettres lui soient émises comme tel syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant caution pour la somme de Mille Dollars ainsi que le requiert la loi

Nouvelle-Orléans, 1er février 1898.

Signé: T. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 fév—2 1t—mar 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Colisée et Cadiz.

Dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Valence et Perrier.

Mutual Loan and Building Co. vs Wm R. Bate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,326—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième Distrct de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cadiz, Colisée, Valence et Perrier, formant l'encoignure des rues Cadiz et Colisée et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et façade sur la rue Cadiz. Ledit lot est composé de tout le lot désigné sur le No 14 et quinze pieds du lot contigu désigné par le No 13 sur le plan déposé dans le bureau de Harry H. Hodgson, encanteur, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 18 juin 1896.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.

21 janv—21 22 28 fév 4 11 18 24

VENTE PAR LE SHERIF.

Mme Elizabeth Estalote vs Philip Guerino.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 35,742. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrépôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, MERCREDI, 23 février 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, neuf paires de souliers faits à la main, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant sur les lieux.

Ed. P. FOLEY, Constable de la première Court de Cité.

13 fév—13 18 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Chevaux, Wagons, Harnais, Sable, Coquilles, Meubles de Bureau et comptes ouverts.

In re B. F. Schriever Co, Ltd, en liquidation.

No 55,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet—MARDI, 1er mars 1898, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 11 février 1898, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division "C," dans l'affaire ci-dessus intitulée, les objets décrits ci-dessous, sur les lieux No 1028 rue S Liberté, entre l'avenue Howard et la rue Euphrosine.

1. 18 mulets, 3 chevaux, 14 wagons, boggies, harnais, tuyaux, briques à feu etc

2. Immédiatement après à l'encoignure de l'avenue Howard et de la rue S. Remparts, un lot de sable blanc, jaune et de gravois, et argile du lac, environ 755 barils et environ 1000 briques.

3. Immédiatement après, sur les lieux 810 rue S. Remparts, entre les rues Howard et Julia, un lot de tuyaux, papier sablé, briques, crocks, grates, 11 jeux de harnais, divers, meubles de bureau, etc.

Les tout des objets ci-dessus d'après l'inventaire enregistré dans la susdite cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.

16 fév—16 17 18 28—mars 1

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Désirable du Premier District,

1120 rue Robin.

Succession de Michael J. Walsh. No 52,305, Division B, et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, consolidées et transférées au No 53,006, Division C.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR—Bureaux vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre portant la date du 10 août 1897 et un ordre additionnel daté le 8 février 1898, et à moi adressé, rendu par l'Hon F. A. MONROE, juge de la Division C, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 681 rue Commune, le MARDI 22 mars, 1898 à midi—

Un lot de terre, désigné par le No 2, mesurant 18 pieds de face à la rue Robin, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, sur une profondeur de 128 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 et 1898. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication. Acte vente pardevant Félix J. Puig P., aux frais de l'acquéreur.

16 fev 16 17 18 20 22 28-mars 5 6 13 20 21 22

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Edw C. Mitchell et femme.

No 54,916, Division E.

Meubles de maison, salle à manger et cuisine, cheval pur sang, jumper et harnais seront vendus à l'encan le SAMEDI 19 février 1898 à 11 heures A. M. au No 627 rue Poydras, entre les rues Camp et St. Charles, sans limite ni réserve, le lot choisi de meubles énuméré ci-dessus par ordre daté et signé le 10 février 1898 par l'Hon G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

JAS A. BRENNAN ET FILLE, Bureaux 629 rue Poydras.

10 fév—10 11 17 18 19

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 15 MARS.

Succession de Jeanne Jolly.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune, — MARDI, 15 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, lequel ordre porte la date du 4 février 1898 dans l'affaire intitulée succession de Jeanne Jolly, No 51,218 du dossier de la Cour ci-dessus nommée, et pour le compte de ladite succession, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues MANDEVILLE, ROYALE, DAUPHINE et ESPAGNE, mesurant en mesure française (30) trente pieds de face à la rue Mandeville par une profondeur de (60) soixante pieds de face à la rue Royale, formant l'encoignure des dites rues Royale et Mandeville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les étagères et installations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

LES AMELIORATIONS CONSISTENT EN UNE GRANDE BATISSE AVEC MAGASIN AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET (4) QUATRE CHAMBRES ET GRANDE VERANDA AU PREMIER ETAGE. SUR LE FOND DU LOT FAISANT FACE A LA RUE ROYALE SE TROUVE UNE AUTRE BATISSE EN BOIS ARDOISÉE A DEUX ETAGES CONTENANT (4) QUATRE CHAMBRES. IL Y A UNE ENTRÉE POUR VOITURE ET UNE ECURIE, DEUX CITERNES, ETC., BANQUETTE ET COUR PAVÉES. Cette bâtisse est splendidement adaptée pour magasin et résidence; gaz partout, etc

Cette propriété est bien située dans le propre centre de la partie des résidences et des affaires du 8me ward et rapporte facilement un revenu d'environ $300 par an. Toutes les commodités comme églises, écoles, marchés, chars électriques, etc., s'y trouvent.

CONDITIONS—COMPTANT. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente. Les taxes pour l'année courante seront assumées par l'acquéreur.

ACTE DE VENTE PARDEVANT JULES F. MEUNIER, NOTAIRE. AUX FRAIS DE L'ACQUEREUR.

12 fév—12 13 20 27—mars 6 13 14 15

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE DE VALEUR DANS LE SECOND DISTRICT

Nouveau No 613 [ancien No 37] rue St Philippe entre les rues Chartres et Royale.

Succession Vincenzo ou Charles Piéfzo ou Pizzo et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,490.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—MERCREDI 2 mars 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon H. N. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 janvier 1898, pour le compte de ladite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borrée par les rues St Philippe, Ursulines, Royal et Chartres, mesurant en mesure française, 36 pieds de face à la rue St Philippe sur 80 pieds de profondeur, connu par le nouveau No municipal 613 (ancien 37) rue St Philippe.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans, portant huit pour cent par an d'intérêt, avec lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, honoraires d'avocat en cas de procès, et les clauses d'assurances, l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1898, et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de Billets et Comptes Ouverts dans l'Affaire de Louis J. Huber vs J. J. Clarke & Cie.

A l'Encan, pour du Comptant.

PAR HARRY H. HODGSON, encanteur.—Le MARDI, 1er mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du 2 février 1898, No du dossier 48,607, dans l'affaire de Louis J. Huber vs J. J. Clarke et Cie, il sera vendu aux enchères publiques—

Un lot de billets et comptes ouverts d'après l'inventaire enregistré

Conditions—Comptant.

17 fev—17 20 27 mars—1

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur Améliorées et Vacantes Des Deuxième et Troisième Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine—Une résidence en briques avec mansarde

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étage, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Barthelemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine Amélia Diagon, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulagnet.

No 54,926—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,—Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune, MERCREDI, le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un Jugement rendu le 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée les suivantes décrites propriétés de valeur, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876, le dit lot mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 84 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, galerie, bâtisses occupées par un salon de Barbe avec deux chambres, citerne latrine, hydrant etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 833 (ancien 103 rue URSULINES). Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes, ayant 5 chambres et 2 cabinets une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres; une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits latrines etc.

3° Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 3 mars 1866, dont une copie est annexée à un acte pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne, lequel dit ilet contient 24 lots et mesurant 244 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, 244 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bolivar et 341 pieds 9 pouces et 5 lignes sur chacune des rues Pauline et Jeanne

4° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Manuel, Jeanne, Bolivar et Barthelemy, désignée par le No 155 4 après le plan ci-dessus. Ladite portion de terre ayant douze lots et mesurant au pied américain 119 pieds 4 pouces et 3 lignes de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue Jeanne et sur les lignes du fond.

5° Un lot de terre triangulaire, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 874 sur un plan annexé à un acte en date du 13 juin 1868 pardevant Antoine Doriocourt, notaire, borné par les rues Josephine, Franklin et Lafayette Walks, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Josephine, 87 pieds 9 pouces et 2 lignes de face au Franklin Walk et 90 pieds 9 pouces et 3 lignes de face au Lafayette Walk.

6° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'ilet No 111, borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Hope, sur un plan dressé par F. Wilkinson en date du 7 décembre 1836, déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville; le lot No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers au plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente et garantis par privilèges de vendeurs et hypotheque spéciale sur la propriété vendue et les clauses usuelles concernant les assurances et honoraires d'avocat; 10 pour cent comptant de dépot au moment de l'adjudication;

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 fev — 16 17 23 — mars 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District.

Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.

Succession d'Antonio Agusti.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER, — Placide J. Spear, encanteur, — Bureau 813, rue Commune. — MERCREDI, le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncière de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet; ladite portion de terre est désignée comme lot No 9 ingtd ux sur un plan ou devis dressé par L. H. Pilié, voyer, annexé pour référence à un acte de vente à O. Czaminski, pardevant Jules Mosey, notaire, le 30 mars 1872, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette, 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis, 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots Nos 20 et 21 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres citerne, hydrant, latrine, etc, connue na les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Une moitié on plus comptant et la balance en un crédit de un an en billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date garantis par lien et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au-dessus du prix de l'adjudication: L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9fév—9 16 23—mars 2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI —ET— ATTRAYANT Cottage

Presque neuf et élevé de terre, Dans le Sixième District, à l'encoignure des rues Roberts et Magasins.

SUCCESSION DE WM F. BUNCE

No 48,159—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MERCREDI, le 2 mars 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la "New Orleans Real Estate Exchange", No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 janvier 1898, pour le compte de ladite succession—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 196, borné par les rues Magnolia, Roberts, Constance et Upper Line, désignés par les Nos 22 et 23 du dit ilet se joignant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur, le lot No 23 formant l'encoignure des rues Magnolia et Roberts.

Les améliorations consistent en un joli et attrayant cottage presque neuf, élevé de terre récemment, ayant galerie devant, vestibule, salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, dépendances, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an garantis par lien et privilège du vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes exigibles en l'année 1898 en sus du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—feb 2 9 16 23—mar 2

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE.

Nó 1934, rue Foucher.

Coin Remparts.

A L'ENCAN.

Jeudi le 3 mars 1898.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE T. G. MONTGOMERY.

No 52,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HECKER & SMITH J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, JEUDI, 3 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629-631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 18 janvier 1898, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 235, borné par les rues Magasins, Bordeaux, Camp et Valence et designé par le No 12 sur un plan fait par C. A. Hodin, voyer, en date du 7 avril 1851, ancien encanteur et mesurant trente pieds à la rue Magasins sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles; le dit lot forme l'encoignure des rues Magasins et Bordeaux et est vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1898, au taux de $25.00 par mois.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1898 en sus et au delà du prix d'adjudication et faire un dépot comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acté de vente par devant G. G Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MOBILIER.

Un certain lot de meubles de maison, d'après l'inventaire 1 sera vendu le même jour à 3 heures P. M. sur les lieux rue Magasins à l'encoignure de la rue Bordeaux.

Conditions—comptant sur les lieux.

janv 23 30—feb 6, 13, 20, 24.

James W. Cunningham vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,265—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Bourke, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

10 fév—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix lots de terre dans le Premier District,

Sur les rues Cleveland, Olympia et St-Patrick.

Jugement, Billets et Stocks

De la N. O. Land Co., Southern Athletic Club et Caronde et Canal and Navigation Company.

A L'ENCAN.

Succession de J. A. C. Wadsworth.

No 48,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune,—JEUDI, 17 mars 1898, à la Bourse des Propriétés Foncière, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 9 février 1898, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir—

Stocks, etc., etc.

1° Sept (7) actions du fonds capital de The New Orleans Land Company.

2° Vingt cinq (25) actions du fonds capital de The Carondelet Canal and Navigation Company.

3° Onze (11) actions du fonds capital du Southern Athletic Club.

4° Un jugement contre F. E. Guidry pour la somme de Deux Mille Cent Quatre-vingt-sept ($2,187 00) dollars, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du 18 juin 1891, rendu dans le procès No 37,997 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

5° Un billet contre Frank E. Lewis pour trois cent trente-deux 85|100 ($332 85|100) dollars garanti par un billet de A. Malbrough, de Thibodaux, pour $326 37|100 comme sécurité.

6° Un billet de E. T. Manning pour $300 00|100.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.

Propriétés Foncières.

1° Neuf lots de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Jackson, maintenant Cleveland, Murat et Olympia, désignés par les Nos 1 à 9, contigus les une aux autres et formant le coin des rues Cleveland (autrefois Jackson) et Olympia et mesurant ensemble d'après un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, annexé à l'inventaire dans la succession de Thos Lynch, 194 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Cleveland (autrefois Jackson) 202 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Olympia, 315 pieds 1 pouce de profondeur sur l'autre ligne et 224 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, laquelle est diagonale, toutes ces mesures étant plus ou moins.

2° Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 832 bornée par les rues Cleveland, St Patrick, Palmyra et Bernadotte mesurant 45 pieds de face à la rue Cleveland sur une profondeur de 63 pieds de l'encoignure des rues Cleveland et St Patrick, toutes ces mesures étant plus ou moins.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et la balance, s'il y en a, en un ou deux ans avec billets garantis par lien de vendeur et hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues pour cette année 1898 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurney, Esq., notaire.

13 fév—13 20 27 — Mars 6 13 17

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégant Cottage Moderne comme Résidence,

No 4832 rue Colisée, encoignure Lyon.

La Confortable Résidence à un étage,

No 4820 rue Colisée, et

Trois splendides lots pour bâtir,

Rue Colisée, entre Bordeaux et Lyon.

SUCCESSION DE WM M. ABBOTT.

No 55,018—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs. — Encanteur — Bureau No 832 rue Carondelet le MARDI, 1er mars 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans date le 20 janvier 1898, et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

1° L'élégant cottage résidence moderne nouvellement construit en bois couvert en ardoises, No 4836 rue Colisée encoignure Lyon, construit retiré du trottoir et entoure d'un joli grillage, allées en shillinger, etc, comprenant galerie devant, vestibule, salon, salle à manger octogone, cuisine, office, chambre à coucher, hangar, citerne, etc. La propriété est plus minutieusement décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec bâtisse, etc., située dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 294, borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon, formant l'encoignure des rues Colisée et Lyon, et mesurant 30 pieds de face sur la rue Colisée par 127 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Lyon, et est composé du tout du lot original 13 et 27 pieds 6 pouces, section en croix du lot original No 12.

Cette élégante petite habitation est strictement de première condition et les environs sont choisis étant à proximité des écoles, marchés, et toutes les lignes de chars électriques du haut de la ville.

2° Le superbe site à bâtir, comprenant deux lots de terre plus amplement décrits comme suit à savoir:—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses etc. dans le sixième district dans l'ilet No 294, borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon, laquelle portion de terre est composée du tout des lots originaux 14, 15 et 27 pieds 6 pouces chacun de la section en croix du lot No 12 et mesure 60 pieds de face à la rue Colisée sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une résidence de choix en bois à un étage, No 4820 rue Colisée retirée de la rue, ayant galerie de façade, 6 chambres, hangar, cuve, etc. La propriété est amplement décrite comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses, etc., dans l'ilet No 294, borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon. La dite portion de terre est composée du tout des lots originaux Nos 16 et 17 et 27 pieds 6 pouces chacun sur la section en croix du lot No 12, et mesurant 60 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Les terrains sont agréables et le voisinage est très désirable.

4° Le lot de choix pour bâtir sur la rue Colisée qui touche la propriété ci-dessus décrite, comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations, etc., dans le Sixième District, dans l'ilet No 294 borné par les rues Colisée, Bordeaux, Chestnut et Lyon. La portion de terre est composée par le tout du lot original No 18 et 27 pieds 6 pouces sur la section de croix du lot No 25 et mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les propriétés premièrement, secondement et troisièmement ci-dessus décrites ont été acquises comme les six lots originaux ci-dessus décrites Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17, par le décédé William M. Abbott par achat du Eureka Homestead Society pardevant M. T. Ducros, notaire, le 7 mai 1894 enregistré au bureau de transfert, livre 151, folio 418 et la propriété quatrièmement décrite a été acquise par le défunt William M. Abbott par achat de Frank M. Normam et al. par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 5 juillet 1890, enregistré dans le bureau des transcrits, livre 135, folio 113.

Conditions—Comptant et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en plus du prix de l'adjudication de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant B. T. Walshe, Jr, notaire aux frais des acquéreurs.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 27 à date.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Nouvelle-Orléans, le 17 février 1898.

La Ville de la Nouvelle-Orléans versus les Débiteurs Délinquants de Taxes à la Ville de la Nouvelle-Orléans sur Propriétés Personnelles.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orleans, je procéderai à vendre aux enchères publiques en la ville de la Nouvelle-Orléans et par-devant l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, aux places de saisie ci-après désignées, commençant à 11 heures A. M., LUNDI, le 28 février 1898 sur les lieux premièrement spécifiés et ajournant de place en place dans l'ordre énuméré, et de jour en jour consécutivement jusqu'à ce que toutes lesdites ventes soient terminées, les propriétés personnelles ci-après décrites dans le but de forcer la perception des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1897, et les années précédentes, avec intérêt de la date à laquelle lesdites taxes sont devenues délinquantes et tous les dépens, à savoir:

Sur les